

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil 33
 en exercice :33
 présents 29
 présents par procuration 4
 absent 0
 absent excusé 0

OBJET :

Désignation du membre représentant de la ville de Soisy-sous-Montmorency au sein de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée (CAPV)

Le 26 novembre 2020, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 20 novembre 2020, s'est assemblé à la salle des fêtes de Soisy-sous-Montmorency sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin d'assurer le caractère public de la séance durant cette période de confinement, cette dernière a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

PRESENTS : M. Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, MM. Naudet, About, Dachez, Desrivières, Mme Roy, M. Deluchey, Mmes Brassét, Fayol da Cunha, MM. Zontone, Poisson, Mmes Oziel, Jason, Mebrék, MM. Mainati, Francine, Delaroché, Mme Baas, MM. Corceiro, Bekare, Duranteau, Mme David.

PRESENTS PAR PROCURATION : Mme Bitterli à M. Thévenot, Mme Cogné à M. Le Maire, M. Zakaria à M. Poisson, Mme Chénieux à M. Duranteau

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSÉS :

SECRETAIRE : Mme Brassét

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-21,

VU l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts,

VU la délibération DL2020-07-22_14 du 22 juillet 2020 de la communauté d'agglomération Plaine Vallée,

CONSIDERANT qu'une commission locale chargée des transferts de charges entre un Etablissement Public de Coopération Intercommunale et ses communes membres doit être créée par l'organe délibérant de cet établissement public,

CONSIDERANT que par délibération n°DL2020-07-22_14 du 22 juillet 2020, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée (CAPV) a créé sa Commission Locale chargée d'Evaluer les Transferts de Charges, et fixé à vingt-deux (22) le nombre de membres composant celle-ci, répartis de la façon suivante :

- un représentant par commune composant la communauté d'agglomération
- le président de la communauté d'agglomération
- le Vice-Président en charge de la commission des finances et de l'administration générale
- deux représentants de la minorité de l'assemblée communautaire.

CONSIDERANT que la Ville de Soisy-sous-Montmorency étant membre de la Communauté d'Agglomération, le Conseil municipal doit procéder à la désignation d'un représentant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

VU l'avis de la Commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 19 novembre 2020,

VU la note explicative de synthèse et sur proposition de M. Le Maire,

VU la candidature de M. Christian DACHEZ,

APRES en avoir délibéré,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20201126-DEL2020112605-DI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2020

Affichage : 04/12/2020

PAR Vingt-neuf voix POUR,

ET une abstention

Trois élus ne prenant pas part au vote,

PROCEDE, à la désignation d'un représentant pour siéger à la Commission Locale chargée d'Evaluer les Transferts de Charges (CLECT),

EST désigné représentant à la Commission Locale chargée d'Evaluer les Transferts de Charges (CLECT) :

- M. Christian DACHEZ

~~Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,~~

~~Luc STREHAIAN~~



- 4 DEC. 2020

- 4 DEC. 2020

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le :

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

Affiché et/ou notifié le :

- 4 DEC. 2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.